

MAIRIE DE MADRANGES

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 25/07/2025

Le conseil Municipal de la commune de Madranges s'est réuni le vendredi 25/07/2025 à 20h30.

Étaient présents : Jean-Pierre BORT, Michel PORTE, Jean-François LONGUET, Baptiste BORT, Guillaume PORTE, Jean SAUVENT, Sylvie MAGOUTIER, Pierre CROISILLE, Magalie BRETTE, Nadine VAN.

Secrétaire de séance : Magalie BRETTE

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du CR du conseil municipal du 28/05/2025 et élection du secrétaire de séance. Votées à l'unanimité.

2) Délibération : transfert compétence SPANC. Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide de transférer la compétence « assainissement non collectif » à V2M au 1^{er} janvier 2026 et de modifier les statuts de la collectivité en conséquence. Le conseil municipal se prononce favorable à cette notification.

3) Délibération : recomposition des conseillers communautaires, votée à l'unanimité par le conseil communautaire (voir le détail en mairie) et positionnement favorable du conseil municipal.

4) Délibération : RODP (règlement de la redevance d'occupation du domaine public) enedis : votée à l'unanimité.

5) Délibération : Tableau des emplois. Création d'un poste de rédacteur territorial sur le tableau des emplois de la commune. Votée à l'unanimité.

6) Syndicat du Puy la Forêt rapport moral. Présentation d'un extrait du rapport annuel (2024) du syndicat Puy la Forêt. Le rapport complet étant accessible en mairie.

7) Point sur la procédure de recensement des chemins ruraux. L'enquête publique s'est terminée ce jour. Prochaines étapes : l'envoi du procès-verbal puis envoi du rapport final.

8) Stand de tir. La visite de la Direction des routes du conseil départemental de la Corrèze a constaté que certains travaux réalisés ne sont pas conformes au permis. Est demandé à M. Dumas de réaliser un nouveau permis dit « rectificatif » afin de poursuivre les travaux réalisés à ce jour.

9) Sinistre « préau ». La SMACL va régler l'intégralité des travaux à effectuer. M. J-P CHAVIGNON va très prochainement réaliser ces travaux.

10) Remplacement pompe assainissement. Une des deux pompes est en panne et son remplacement doit être rapidement réalisé. Le conseil municipal valide un devis demandé auprès de l'entreprise HydrauElect.

11) Courrier d'habitants de Madranges suite aux intempéries. Une réflexion sur le plan pratique et financier est en cours pour donner suite à ce courrier.

12) Cession chemin rural. Madame Pavet propose de céder à la commune une bande de terrain (parcelle n°400) dont elle est actuellement propriétaire. Dans le principe le conseil municipal est favorable à cette proposition.

13) Point travaux en cours : Vincent travaille actuellement sur la rénovation de l'appartement au-dessus de la salle polyvalente. La mairie a fait intervenir une entreprise pour éradiquer la présence de guêpes et frelons dans ses locaux. Concernant les encombrants, M. le maire remercie les bénévoles qui ont aidés à l'évacuation des encombrants.

14) Compte N26 : 1754,37euros sont actuellement sur le compte. Dernière opération : 30euros à destination du personnel déchetterie.

15) Arrêté municipal animaux identifiés divagants. Concernant les animaux identifiés, ces derniers parce qu'identifiés, ont un propriétaire, nous rappelons que ce dernier en est responsable et doit veiller à la non divagation de ses animaux. Le conseil municipal (pour répondre à une pétition qui a circulé sur la commune, au sujet de la divagation incessante de chiens à toute heure du jour et de la nuit et l'envahissement de chats domestiques) vote (9 voies favorables, 1 abstention) un arrêté de mise en demeure afin de faire cesser la divagation.

SUSPENSION DE SEANCE pour permettre aux « spectateurs » de s'exprimer

16) Problème de chats errants sur la commune.

a) M. le maire a pris contact avec Mme Degery (mairie de Veix) pour la création d'un dossier (demande de subventions auprès de la région), cette demande n'a pas abouti.

b) M. le maire est allé à la rencontre d'une association sur St Augustin en partenariat avec la fondation 30 millions d'amis. Présentation ce jour du « Fonctionnement de la Convention 2025 avec les mairies « Stérilisation et Identification des chats libres sauvages » de la fondation. Le conseil municipal est tout à fait favorable pour signer cette convention, à noter cependant que cette dernière ne répond pas au problème de chats errants, mais à leur prolifération sur le territoire. Appel à la population pour la capture des chats errants sur la commune.

REPRISE DE LA SEANCE

17) Élections municipales mars 2026 : M. le maire présente le nouveau texte de loi concernant les communes de moins de 500 habitants. Une réunion publique est envisagée en septembre prochain pour faire un bilan.

18) Questions diverses : aucune

La séance est levée à 22h50

Magalie Brette